

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Arrondissement de
Strasbourg

Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Nombre de
conseillers élus :
27

Séance du lundi 26 septembre 2016

Sous la présidence de M. Théo KLUMPP, Maire

Conseillers en
fonction :
27

Conseillers
présents :
24

II. AFFAIRES FINANCIERES

A/ PrÉO scène : tarifs complémentaires

Il est proposé de compléter les tarifs validés par délibération du 30 mai 2016 -rappelés dans le tableau ci-après- par les trois tarifs surlignés :

SALLE CULTURELLE PREO (annexe à la délibération tarifaire du 30 mai 2016)

TYPE	TARIF 2015	PROPOSITION	
		TARIF 2016	Evolution
Tarif Plein	18,00 €	18,00 €	0,00%
Tarif A (groupe à partir de 8 personnes, cartes Ircos et Alsace C.E., abonnés aux salles de la CUS et séniors de + de 65 ans)	15,00 €	15,00 €	0,00%
Tarif B (chômeurs, étudiants de moins de 26 ans, professionnels du spectacle)	11,00 €	11,00 €	0,00%
Tarif Jeunes (carte culture et AtoutVoir)	6,00 €	6,00 €	0,00%
Tarif Jeunes (- de 15 ans)	6,00 €	6,00 €	0,00%
Tarif accompagnateur handicapé	6,00 €	6,00 €	0,00%
Tarif tôt ou t'art	3,00 €	3,00 €	0,00%
Tarifs scolaires maternelle – primaire	6,00 €	6,00 €	0,00%
Tarif scolaire collèges – lycées	6,00 €	6,00 €	0,00%
Tout public en temps scolaire	11,00 €	11,00 €	0,00%
Pass dyptique		30,00 €	
Pass 2 jour Rhinwagges		20,00 €	
Pass musik		50,00 €	
Pass duo - 2 spectacles - 2 personnes	56,00 €	56,00 €	0,00%
Pass 5 spectacles	65,00 €	65,00 €	0,00%
Pass saison	140,00 €	140,00 €	0,00%
Pass curieux (3 spectacles d'un genre différent)	33,00 €	33,00 €	0,00%
Spectacle Jeune Public - tarif plein	12,00 €	12,00 €	0,00%
Spectacle jeune public - tarif réduit	12,00 €	12,00 €	0,00%
Spectacle jeune public - tarif jeunes	6,00 €	6,00 €	0,00%
Spectacle amateur - tarif plein	12,00 €	12,00 €	0,00%
Spectacle amateur - tarif réduit	12,00 €	12,00 €	0,00%
Spectacle amateur - tarif jeunes	6,00 €	6,00 €	0,00%

Nb : Acompte de 70 % pour les groupes scolaires non remboursable en cas d'annulation à moins de 2 mois du spectacle sauf dérogation du maire en cas de circonstance exceptionnelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE

Les tarifs de PréO scène susvisés, en complément de la délibération du 30 mai 2016.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le Maire,




Théo KLUMPP

